



Sciences Po  
Bordeaux

université  
de **BORDEAUX**



# Le parcours de Master Expertise en affaires publiques / Droit public des affaires en apprentissage

L'apprentissage assure la sécurité et la qualité du parcours des jeunes comme des employeurs. Pour une intégration réussie, l'alternance est plébiscitée par 71% des employeurs.  
**Rejoignez-les !**

L'apprentissage à  
Sciences Po Bordeaux :  
un atout pour les  
employeurs.



En plaçant l'expérience professionnelle au cœur des apprentissages, la pédagogie spécifique de l'alternance utilise l'expérience et les savoir-faire acquis dans votre structure pour étayer et donner du sens à la formation :  **votre structure est l'espace privilégié pour apprendre.**

### L'apprentissage : un itinéraire privilégié

L'apprentissage est un enjeu de croissance pour l'économie, une réponse aux objectifs d'efficacité de votre structure. **En formant un jeune à la hauteur de vos exigences, l'apprentissage vous permet de constituer un vivier de recrutement et vous assure de bénéficier de compétences adaptées.**

L'apprentissage impulse une nouvelle dynamique dans vos équipes : votre apprenti apporte un regard extérieur sur le travail, et transmet des connaissances, des méthodes ou des techniques. Le rôle de maître d'apprentissage valorise vos collaborateurs.

Organiser la transmission par les pairs est aussi une occasion pour votre équipe de réfléchir à ses activités, à ses missions, aux compétences dont elle a besoin.

### Le salaire

Le salaire minimum de l'apprenti dépend de son âge et de l'ancienneté du contrat (voir tableau). **En apprentissage, il n'y a pas de charge salariale : le salaire BRUT = le salaire NET.** En revanche, il peut y avoir d'autres retenues : mutuelle, tickets restaurant, prévoyance, absences non justifiées, etc.

### Les exonérations

Exception faite de la CSG-CRDS, les exonérations spécifiques de charges sociales sont supprimées pour les contrats signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les employeurs d'apprentis peuvent désormais bénéficier de la réduction générale de charges sociales Fillon. Les cotisations salariales ne sont dues que sur la partie de la rémunération supérieure à 79% du SMIC.

	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	43% du SMIC <b>668,47 €</b>	53% du SMIC <b>823,93€</b>	Salaire le plus élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel
2 <sup>e</sup> année	51% du SMIC <b>792,84 €</b>	61% du SMIC <b>948,29 €</b>	
3 <sup>e</sup> année	67% du SMIC <b>1041,57 €</b>	78% du SMIC <b>1212.57 €</b>	

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SMIC est de 1554,58€ par mois pour 151,67 heures de travail (35 heures par semaine).

## La législation

### L'apprenti

- › est de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail ;
- › est âgé de 30 ans maximum à la date de début de contrat, sauf travailleur handicapé, créateur d'entreprise, etc.

### Le contrat

- › Sa durée dépend de la formation et il doit terminer après les examens.
- › La période d'essai est de 45 jours effectifs en entreprise.
- › La durée hebdomadaire de travail de l'apprenti est identique à celle des autres employés de la structure.

### Les congés

- › L'apprenti a droit aux congés payés légaux à prendre pendant la période chez l'employeur uniquement.
- › 5 jours de congés supplémentaires sur l'année pour réviser les examens dans le mois qui précède les épreuves.

### L'assiduité et les absences

- › Le temps de formation est considéré comme un temps de travail à part entière soit 35 heures de travail hebdomadaire. Les états de présence sont envoyés aux employeurs par Sciences Po Bordeaux.
- › Hors raisons légales, les absences peuvent donner lieu à des retenues sur salaire et à des sanctions, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat.

## La formation

Le Diplôme de Sciences Po Bordeaux - parcours Expertise des affaires publiques / droit public des affaires (EAP/DPA) est une formation conjointe avec l'université de Bordeaux, qui vise à former des cadres en gestion publique dotés d'une spécialité en droit public.



### Les objectifs

Le double diplôme EAP/DPA vise à proposer sur le marché de l'emploi des juristes diplômés de Sciences Po Bordeaux dotés d'une double compétence, spécialistes des questions touchant aux contrats administratifs et partenariats public-privé, à la gestion publique et plus largement à l'action publique dans le champ de l'économie.



### Rythme d'alternance

**L'apprentissage concerne la cinquième année (M2), de septembre à septembre, pour une durée de formation de 560 heures.** Après quelques jours d'installation chez l'employeur début septembre, les périodes de formation à Sciences Po Bordeaux ou à l'université de Bordeaux, et d'activité chez l'employeur alternent sur la base d'une semaine / une semaine jusqu'à mi-avril. À partir de fin avril et jusqu'à la fin du contrat, l'apprenti est à temps plein chez l'employeur.



### Le contenu

#### Master 1 – 4<sup>e</sup> année

• Économie • Droit public de l'économie • Droit administratif • Contentieux administratif • Commande publique • Finances publiques • Droit de l'Union européenne • Droit des contrats administratifs • Méthodologie juridique.

#### Master 2 – 5<sup>e</sup> année

• Pratique et Contentieux de la commande publique • Marchés de partenariat • Contrats domaniaux • Droit financier de l'action publique • Contrôle des juridictions financières • Gestion publique : Analyses et contrôles externes • Gestion publique : Pilotage et contrôle de gestion • Droit de la régulation, des services publics et des réseaux d'intérêt général • Droit de l'urbanisme et de l'environnement • Management des structures publiques.

# Le parcours de Master Expertise en affaires publiques / Droit public des affaires en apprentissage

## Vous recherchez un apprenti

Si vous recherchez un apprenti, veuillez transmettre votre offre d'apprentissage par email à Madame Nelly Couderc, directrice du Pôle Carrières et Partenariats :

[n.couderc@sciencespobordeaux.fr](mailto:n.couderc@sciencespobordeaux.fr)

Nous communiquerons votre offre aux candidats ou nous vous transmettrons leur candidature, selon votre choix.

Dès que l'adéquation projet candidat / missions proposées / objectifs de la formation aura été validée, le contrat d'apprentissage pourra être établi.

## Nous signons ensemble

Le contrat d'apprentissage sera établi avec l'apprenti et une convention de formation sera signée avec l'université de Bordeaux pour le compte de Sciences Po Bordeaux. Le service Formation continue apprentissage pourra vous aider dans vos démarches qui impliqueront également votre OPCO de branche.

Renseignez-vous auprès de :

- **Sciences Po Bordeaux : Vanessa Ganivette** |  
[v.ganivette@sciencespobordeaux.fr](mailto:v.ganivette@sciencespobordeaux.fr) | 05 56 844 310

- **Université de Bordeaux (UA MDEGA) : Blanche Motard** |  
[blanche.motard@u-bordeaux.fr](mailto:blanche.motard@u-bordeaux.fr) | 05 56 009 722

### Suivez-nous !

 [facebook.com/SciencesPoBordeaux](https://facebook.com/SciencesPoBordeaux)

 [twitter.com/ScPoBx](https://twitter.com/ScPoBx)

 [instagram.com/sciencespobordeaux](https://instagram.com/sciencespobordeaux)

 Sciences Po Bordeaux

### Sciences Po Bordeaux

11 allée Ausone  
Domaine universitaire  
F-33607 Pessac Cedex

+33 [0]5 56 844 310  
[sciencespobordeaux.fr](https://sciencespobordeaux.fr)